



Proposition de la division du Québec de l'Association canadienne des boissons dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire 2020-2021

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'Association canadienne des boissons (ACB) et de ses membres, je vous remercie de nous accorder la possibilité de participer à la consultation prébudgétaire 2020-2021 du gouvernement du Québec.

Le Québec est un pôle majeur pour l'ACB, et nos membres emploient plus de 11 000 Québécois dans leurs centres d'embouteillage et de distribution à l'échelle de la province. Avec leur empreinte importante dans le secteur privé, en particulier dans notre réseau de transport, nos membres offrent régulièrement des emplois durables et bien rémunérés.

Le secteur canadien des boissons emploie également beaucoup de Québécois de manière indirecte, par la vente de produits aux commerces de détail, hôtels, restaurants et autres entreprises locales qui composent sa chaîne d'approvisionnement.

En plus de notre contribution à l'économie locale, nous sommes fiers des efforts que déploient nos membres au quotidien pour promouvoir l'innovation, la durabilité environnementale et le soutien des communautés locales où ils vivent et travaillent.

Soutien à l'économie circulaire

Nous partageons les objectifs du gouvernement québécois en matière de réduction des déchets, d'augmentation du recyclage et du passage à une économie circulaire. En tant que chefs de file de l'emballage durable, les membres de l'ACB utilisent des bouteilles de verre, des canettes d'aluminium et des contenants de polytéréphtalate d'éthylène (PET) entièrement recyclables. Ils se sont d'ailleurs engagés à rendre tous leurs emballages réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025, dans le cadre de l'initiative de la Nouvelle économie du plastique dirigée par Fondation Ellen MacArthur.

Partout au Canada, les membres de l'ACB participent fièrement à divers programmes de recyclage des contenants de boisson. Au Québec, nous participons activement au système provincial de collecte sélective résidentielle géré par les municipalités et par Éco Entreprises Québec (EEQ) ainsi qu'au système provincial de consigne de contenants de boissons gazeuses de type « retour au point de vente » sous la gouverne de Boissons Gazeuses Environnement (BGE). Ces programmes ont produit des résultats positifs. Plus de 70 % des bouteilles d'eau ont été récupérées dans le secteur résidentiel de la province entre 2012 et 2016. Et la province a réalisé un taux de récupération de 72,3 % pour les contenants de boisson consignés.

La collecte et le recyclage des contenants de boisson vides permettent non seulement de protéger notre environnement, mais soutiennent aussi la croissance économique et les emplois dans les entreprises de boissons, les installations de récupération des matières et l'industrie élargie du recyclage. Les bouteilles de PET, par exemple, constituent une ressource précieuse de l'économie circulaire. Une fois récupérées, elles sont utilisées pour augmenter le pourcentage de contenu recyclé dans les contenants de boisson ou



Association canadienne des boissons

DIVISION QUÉBEC

sont recyclées dans de nouvelles bouteilles de plastique ou divers autres produits, comme des pièces d'automobile, des tapis, des emballages, de la corde et des tissus.

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec le gouvernement afin de moderniser le système de consigne, d'améliorer la commodité pour les consommateurs et d'augmenter la collecte et le recyclage des contenants de boisson.

Tendances en matière de consommation de boissons

Le meilleur exemple de contribution à l'innovation est Équilibre en calories, une initiative volontaire de l'industrie qui vise à aider les Québécois à réduire leur consommation de sucre pour mieux équilibrer leur régime alimentaire, et à promouvoir la modération. En modifiant nos recettes, en commercialisant des portions plus petites et en offrant un éventail de choix hypocaloriques ou sans calories plus étendu que jamais, nous cherchons ensemble à promouvoir des modes de vie plus sains auprès de tous les Canadiens qui consomment nos produits. Grâce à ces efforts, nous avons réduit la consommation de calories provenant de boissons sucrées des Canadiens de plus de 10 % au cours des deux premières années de l'initiative et de 30 % au total depuis 2004.

L'analyse des données sur la consommation de boissons [au Québec](#) montre que les boissons gazeuses et les boissons aux fruits ne comptent conjointement que pour 2,3 % de l'apport total en calories chez les Québécois âgés de 2 ans et plus, et que la consommation de boissons gazeuses a chuté de 53 % (de 2004 à 2015) dans la province. Cette analyse indique également que la quantité moyenne de boissons sucrées consommées par les Québécois âgés de 2 à 18 ans n'équivaut qu'à 187 g par jour.

Équité en matière de taxation

Le débat mondial sur les boissons sucrées a évolué, tout comme le nombre de données qui démontrent l'efficacité statistiquement négligeable des taxes sur les boissons comme moyen de réduire l'obésité ou d'augmenter les effets positifs sur la santé.

En juin 2018, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a délaissé l'idée d'imposer une taxe sur les boissons sucrées comme elle l'avait précédemment suggéré dans son [rapport « Meilleurs choix » pour combattre les maladies non transmissibles](#); elle propose plutôt des solutions plus holistiques comme riposte face aux problèmes de santé complexes, tels que l'obésité. De plus, en août 2017, une étude commandée par le ministère de la Santé de la Nouvelle-Zélande à propos des taxes sur les boissons sucrées a conclu qu'il n'y avait aucune corrélation entre les taxes sur le sucre et une incidence positive sur la santé. [Cette analyse exhaustive portait sur 47 études évaluées par des pairs et documents de travail publiés au cours des cinq dernières années. Ses auteurs en venaient à la conclusion que les preuves voulant que les taxes sur le sucre améliorent la santé étaient minces.](#)

La focalisation sur les boissons sucrées comme facteur unique d'obésité est disproportionnée. L'introduction d'une taxe discriminatoire sur une partie de l'alimentation totale des Canadiens n'aura aucune incidence sur le nombre de personnes en surpoids et obèses. Les experts en la matière, notamment Santé Canada, conviennent que les facteurs associés au surpoids et à l'obésité sont complexes et multiples, et qu'ils englobent les comportements généraux liés à la santé, tels que les habitudes



Association canadienne des boissons

DIVISION QUÉBEC

alimentaires et l'activité physique quotidienne, ainsi que l'ensemble des déterminants sociaux, environnementaux et biologiques.

Une [étude du McKinsey Global Institute](#) a corroboré la conclusion voulant que les interventions les plus efficaces pour s'attaquer au problème de l'obésité incluent le contrôle des portions, suivi par une modification de l'environnement scolaire et l'éducation des parents.

Conclusion

Les membres de l'ACB reconnaissent aussi l'importance de contribuer aux communautés locales où ils sont présents. C'est pourquoi ils redonnent chaque année à la population par des dons de bienfaisance et le soutien financier d'importantes initiatives communautaires à travers le Canada, telles que des programmes de nutrition, des activités sportives pour les enfants et des mesures environnementales, pour n'en nommer que quelques-unes.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous sommes impatients de travailler avec votre gouvernement en 2020.

Marc Coulombe, président
Association canadienne des boissons – Division du Québec